

4.4 Niveaux de vie et pauvreté

Le **niveau de vie** est construit à partir de l'ensemble des revenus du ménage et a la même valeur pour tous ses membres. La faiblesse d'un revenu individuel peut ainsi être compensée par les revenus du conjoint et, le cas échéant, par les revenus non individualisables du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales, etc.). En conséquence, les inégalités de niveau de vie moyen entre femmes et hommes sont très atténuées par rapport à celles liées aux revenus d'activité ou de remplacement (retraites, indemnités chômage, d'invalidité, etc.).

En 2014, le niveau de vie moyen des femmes est inférieur de 4 % à celui des hommes (22 840 euros contre 23 710 euros). En 1996, cet écart n'était que de 1 %. Il s'est accru, car le niveau de vie moyen des hommes a davantage progressé que celui des femmes entre 1996 et 2014. Ce léger décrochage s'observe également sur la **médiane** et le 1^{er} **décile** des niveaux de vie.

Les écarts de niveaux de vie selon le sexe proviennent des personnes seules ou à la tête de familles monoparentales. Les femmes seules de moins de 65 ans en activité ont un niveau de vie moyen plus faible que celui de leurs homologues masculins (21 200 euros contre 22 700 euros en 2014, soit 7 % de moins), du fait de revenus d'activité moindres. Cette différence s'accroît chez les personnes seules plus âgées : du fait de carrières plus incomplètes, le niveau de vie moyen des femmes seules de 65 ans ou plus est inférieur de 14 % à celui des hommes seuls de la même tranche d'âge. Les mères de

famille monoparentale ont quant à elles des niveaux de vie nettement plus faibles que leurs homologues masculins : 15 300 euros en moyenne, actives et inactives confondues, contre 20 100 euros pour les pères, soit un écart de 24 %.

La distribution des niveaux de vie est légèrement plus inégalitaire chez les hommes que chez les femmes, comme en témoigne l'**indice de Gini** un peu plus élevé pour les premiers, en 2014 comme en 2002 et en 1996. Cela traduit la plus grande dispersion des revenus d'activité des hommes ne vivant pas en couple par rapport aux femmes dans la même situation.

En 2014, 4,7 millions de femmes et 4,0 millions d'hommes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté monétaire des femmes (14,7 %) est plus élevé que celui des hommes (13,4 %). Il a baissé depuis 1996 pour les femmes comme pour les hommes, mais légèrement plus pour ces derniers.

Le taux de pauvreté des femmes seules est inférieur à celui des hommes seuls. En revanche, le risque de pauvreté monétaire est particulièrement élevé pour les mères de famille monoparentale : 39,1 % d'entre elles (29,4 % des actives et 69,9 % des inactives) vivent sous le seuil de pauvreté en 2014, contre 20,6 % pour les pères de famille monoparentale. La situation reste donc bien plus problématique de ce point de vue pour les femmes, qui représentent 83 % des parents à la tête d'une famille monoparentale. ■

Définitions

Niveau de vie : il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaires, de revenus, etc.), les **déciles** (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1^{er} décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9^e décile (D9), la **médiane** (D5) partage la population en deux parts égales.

Indice de Gini : il mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie) et la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la médiane.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2014 », *Insee Première* n° 1614, septembre 2016.
- Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Niveaux de vie et pauvreté 4.4

1. Quelques indicateurs du niveau de vie et de la pauvreté depuis 1996

montants annuels en euros constants de 2014

	Femmes			Hommes		
	1996	2002	2014 ¹	1996	2002	2014 ¹
Niveau de vie médian	17 170	18 910	19 810	17 410	19 400	20 490
Niveau de vie moyen	19 540	21 900	22 840	19 760	22 530	23 710
1 ^{er} décile (D1)	9 190	10 600	10 640	9 180	10 750	10 940
9 ^e décile (D9)	32 080	35 670	36 670	32 570	36 710	37 940
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,4	3,4	3,5	3,4	3,5
S20 (en %)	9,0	9,3	8,7	8,9	9,2	8,7
S50 (en %)	31,1	31,2	30,6	31,0	31,0	30,6
S80 (en %)	63,0	62,4	61,8	62,9	62,2	61,6
(100 – S80)/S20	4,1	4,0	4,4	4,2	4,1	4,4
Indice de Gini	0,278	0,280	0,292	0,279	0,283	0,294
Taux de pauvreté (en %)	21,0	21,6	14,7	20,3	20,0	13,4
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	6 095	6 445	4 714	5 556	5 627	4 046

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2014, les 20 % des femmes les plus modestes détiennent 8,7 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisées perçoivent 38,2 % de la somme des niveaux de vie des femmes (complément à 100 de S80).

Note : les résultats des années 2002 et 2014 ne sont pas directement comparables en raison de changements méthodologiques intervenus entre les deux années.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996-2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2014.

2. Niveau de vie moyen et pauvreté des femmes et des hommes selon le type de ménage en 2014

	Nombre total de personnes	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté	Niveau de vie moyen
	(en milliers)	(en milliers)	(en %)	(en euros/an)
Personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans	49 840	7 810	15,7	22 800
Personnes seules	5 800	1 100	19,0	20 900
Femme seule	2 590	480	18,5	20 100
Inactive	630	180	28,6	16 900
Active	1 960	300	15,3	21 200
Homme seul	3 210	610	19,0	21 500
Inactif	620	200	32,3	16 300
Actif	2 590	410	15,8	22 700
Familles monoparentales	5 670	2 040	36,0	16 100
Mère	4 700	1 840	39,1	15 300
Inactive	1 130	790	69,9	11 500
Active	3 570	1 050	29,4	16 500
Père	970	200	20,6	20 100
Couples	36 320	4 130	11,4	24 400
Couple d'inactifs avec ou sans enfant	2 150	530	24,7	21 300
Femme active - homme inactif avec ou sans enfant	2 170	360	16,6	22 300
Femme inactive - homme actif sans enfant	1 160	170	14,7	28 300
Femme inactive - homme actif avec enfant(s)	5 110	1 530	29,9	18 800
Couple d'actifs sans enfant	4 620	200	4,3	30 100
Couple d'actifs avec enfant(s)	21 110	1 340	6,3	24 700
Ménages complexes	2 040	550	27,0	19 500
Personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence a 65 ans ou plus	12 390	950	7,7	25 100
Femme seule	2 980	350	11,7	21 000
Homme seul	1 040	120	11,5	24 400
Couple	7 530	400	5,3	26 900
Autres ¹	840	70	8,3	23 900
Ensemble des personnes	62 230	8 760	14,1	23 300

1. Familles monoparentales et ménages complexes, ces deux catégories ont été regroupées en raison des faibles effectifs de l'échantillon.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.